PROCES VERBAL - SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER AVRIL 2016 à 19h30

Etaient présents : Bernard BEAUDET – Jean-Luc CHAPLOT – François GUIZOUARN - Dominique PIQUOIS – Hélène LECCIA-BOGAERT – Laurent MASSON - Bernard SAVOURAT – Françoise SCHLUNEGGER – Jean-Claude POTAGE – Christine SAVOURAT – Emmanuelle FAUCONNET
Absents : Eric CHARLE donne pouvoir à B. BEAUDET – I. RIOU – F. SERRE - G. CELSI
Secrétaire de séance : Bernard SAVOURAT

Monsieur le Maire donne lecture du Procès-verbal de la séance précédente.
Le Conseil à l'unanimité, adopte le procès-verbal.

I – VOTE des comptes de gestion 2015, des comptes administratifs 2015 et des budgets primitifs 2016

- **Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion du receveur soit :**

  * Le Compte de gestion de l'Eau
  * Le Compte de gestion de l'Assainissement
  * Le Compte de gestion de la Commune

Les comptes administratifs sont présentés à l'assemblée par M. Jean-Luc CHAPLOT, 1er Adjoint au Maire, hors de la présence de M. le Maire. Le compte administratif est un vote sur la gestion du maire, ce qui explique que celui-ci, s'il peut participer au débat, doit se retirer au moment du vote et n'y point prendre part, (d'après l'article L 2121-14 du CGCT).

- **Hors de la présence de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats et les comptes administratifs 2015 suivants :**

  * du budget de l'eau : Excédent antérieur reporté en exploitation : 130 277.58 €
    Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) : 0.00 €
    Excédent antérieur reporté en investissement : 22 362.33 €

  * du budget d'assainissement : Excédent antérieur reporté en exploitation : 54 793.93 €
    Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) : 0.00 €
    Excédent antérieur reporté en investissement : 147 909.43 €

  * du budget Commune : Excédent antérieur reporté en exploitation : 492 676.47 €
    Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) : 187 378.42 €
    Excédent antérieur reporté en investissement : 140 265.58 €

- **COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DE L'EAU :**

Dépenses d'Exploitation	58 291.62 €
Recettes d'Exploitation	188 569.20 €
Dépenses d'Investissement	122 878.13 €
Recettes d'Investissement	145 240.46 €

➢ **BUDGET PRIMITIF 2016 DE L'EAU :**

Le Maire présente le budget primitif de l'eau équilibré en dépenses et en recettes :

D'Exploitation à	200 923.00 €
D'Investissement à	167 170.00 €

*****

➢ **COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ASSAINISSEMENT :**

Dépenses d'Exploitation	61 699.85 €
Recettes d'Exploitation	116 493.78 €
Dépenses d'Investissement	21 027.85 €
Recettes d'Investissement	168 937.28 €

➢ **BUDGET PRIMITIF 2016 DE L'ASSAINISSEMENT :**

Le Maire présente le budget primitif de l'Assainissement équilibré en dépenses et en recettes :

D'Exploitation à	124 346.00 €
D'Investissement à	186 114.00 €

➢ **PRIX DE L'EAU & ASSAINISSEMENT 2O16 :**

Consommation eau	1.32 € /M3
Redevance Pollution	0,38 € /M3
Redevance Prélèvement	0,078 € /M3
Redevance Assainissement	1.15 € /M3
Redevance pour modernisation du réseau de collecte	0.30 € /M3
Soit un total de :	**3.23 €/M3**

*****

➢ **COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DE LA COMMUNE :**

Dépenses de fonctionnement	775 835.86 €
Recettes de fonctionnement	1 455 890.75 €
Dépenses d'Investissement	276 550.85 €
Recettes d'Investissement	416 816.43 €

➢ **BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA COMMUNE :**

Le Maire présente le budget primitif de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

De fonctionnement à	1 129 927.00 €
D'Investissement à	758 400.00 €

Pour information : ***Les membres du CCAS*** *(Centre Communal d'Action Social) se sont réunis ce même jour à 10h00, Secrétaire de séance (Marie-Hélène THOMAS), pour voter le compte de gestion, l'affectation du résultat et le compte administratif 2015 ; le budget primitif 2016 :*

➢ **Compte de gestion du Receveur, approuvé à l'unanimité des membres présents du Conseil d'Administration.**

➢ **Hors de la présence de M. BEAUDET, Madame Dominique PIQUOIS, membre du CCAS a présenté au Conseil d'Administration l'affectation du résultat de l'exercice 2015 et le compte administratif 2015, approuvés à l'unanimité des membres présents :**

- Affectation du résultat du CCAS :
  *Excédent antérieur reporté en exploitation : 3 412.00 €

- Compte administratif du CCAS :
  * Dépenses d'Exploitation 3 732.00 €
  * Recettes d'Exploitation 7 144.00 €

➢ **Budget primitif 2016 approuvé à l'unanimité par l'ensemble du Conseil d'Administration.**

- BP 2016 du CCAS :
  * Dépenses d'Exploitation 7 144.00 €
  * Recettes d'Exploitation 7 144.00 €

II - TAUX DES TAXES FISCALES LOCALES 2016 :

Aucune augmentation cette année :

Taxe d'Habitation	:	12.11 %
Taxe sur le Foncier Bâti	:	11,67 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti	:	28.85 %
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) :		18.33 %

L'ensemble des taxes est approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal.

III – AUTRES DELIBERATIONS

1. Subventions allouées aux associations et au CCAS :
   a) Associations : 15 200.00 € et
   b) CCAS : 3 732.00 €
   soit un montant global de : 18 932.00 €. Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil approuve les subventions accordées au CCAS et aux Associations.

2. Redevance ERDF gérée par le SDESM pour l'occupation du domaine public : Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil décide de fixer le montant de la redevance au taux maximum, dit que ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année en application du dernier alinéa de l'article R. 2333-105 du code général des collectivités territoriales.

3. Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil décide d'amortir sur une durée de 5 ans la subvention d'équipement versée au SDESM/2015, en section d'investissement d'un montant de : 1 843.29 €.

4. Renouvellement du contrat de maintenance d'éclairage public avec le SDESM (Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne). Le Conseil décide d'adhérer à l'unanimité au nouveau contrat de maintenance d'éclairage public pour une durée de 4 ans (2016 à 2020).

5. Après avoir présenté le RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) du service de l'eau de la Commune de BAZOCHES LES BRAY, le Conseil adopte à l'unanimité des

membres présents et représentés, le **RPQS de « l'Eau » 2015** et décide de le mettre en ligne sur le site du service de l'eau.

6. Après avoir présenté le RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) du service de l'assainissement de la Commune de BAZOCHES LES BRAY, le Conseil adopte à l'unanimité des membres présents et représentés, le **RPQS de « l'Assainissement » 2015** et décide de le mettre en ligne sur le site du service de l'eau.

7. Création de poste d'un technicien principal de 2ème classe (avancement de grade) approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré.

8. Création de 3 postes au grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe (avancements de grade). Après en avoir délibéré, le Conseil décide le vote suivant : pour 2 avancements (personnel du service technique) : Pour : 10 – Contre : 0 – Abstention : 1. Et pour le 3ème avancement (poste au service de la cantine) : Pour : 11 – Contre : 0 – Abstention : 0.

9. Création de poste d'ATSEM principal de 2ème classe (avancement de grade) approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré.

10. Demande de subvention FER (Fonds d'Équipement Rural) au Conseil départemental pour les travaux de voirie et trottoirs prévus aux chemins de la Seine (route de Mousseaux) et de la Roise Chaland. La subvention sollicitée est de 50% plafonnée à 100 000.00 € du montant HT des travaux. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité des membres présents et représentés cette demande de subvention.

11. Tarifs salle polyvalente : Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil décide pour la location de la salle polyvalente les conditions tarifaires suivantes :
    - Caution : 500.00 €
    - La demi-journée : 100.00 €
    - La journée (en semaine) : 200.00 €
    - Le week-end : 300.00 €.

Séance clôturée le 1er/04/2016 à 22h45.

Le Maire,
Bernard BEAUDET

MAIRIE DE BAZOCHES-LES-BRAY (Seine-et-Marne)